



Leasing financier professionnels

Pour les voitures, les utilitaires légers
et tout le matériel utilisé dans un
environnement professionnel

FINTRO. PROCHE ET PRO.

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Leasing, la technique de financement adéquate.

Les nombreux avantages

Vous êtes entrepreneur, indépendant ou titulaire d'une profession libérale et vous envisagez d'investir dans une nouvelle voiture, un véhicule utilitaire, un camion ou du matériel. Prenez rendez-vous dans votre agence Fintro, nous prendrons volontiers connaissance de vos projets.

Dans de nombreux cas, un leasing via votre agence sera la technique de financement adéquate pour l'achat d'une nouvelle voiture ou de nouveau matériel. Le leasing présente de nombreux avantages : pour cette formule souple de crédit, aucune garantie ou formalité particulière n'est requise. Vous n'avez pas besoin d'avoir recours à vos fonds propres, votre capacité d'emprunt reste ainsi intacte...

ES Finance SA, la société de leasing au sein du groupe BNP Paribas, connue sous la dénomination commerciale BNP Paribas Leasing Solutions, finance la TVA. En effet, en tant qu'assujetti à la TVA, que vous procédiez aux investissements sur fonds propres ou via un financement classique, vous devriez avancer le montant de la TVA sur le prix d'achat pour une période de 2 à 5 mois. Ces coûts de préfinancement représentent $\pm 0,5$ % de l'investissement. Le paiement échelonné des loyers permet d'éviter ces coûts de préfinancement.

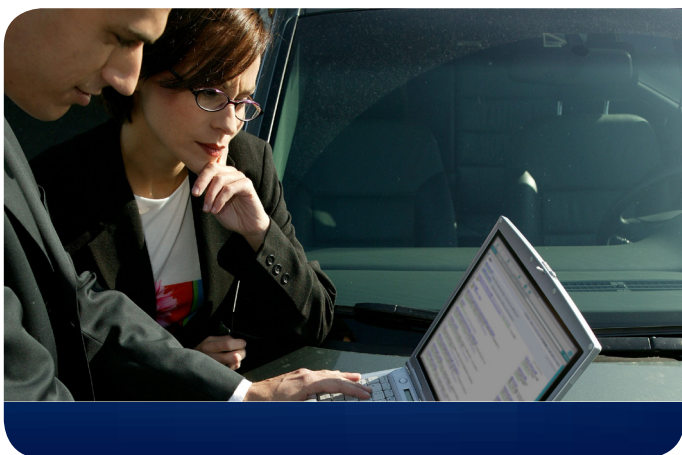
Qu'est-ce que le leasing ?

Propriétaire économique ou juridique ?

Le leasing est une technique de financement par laquelle la société de leasing achète un bien d'investissement à la demande du preneur de leasing (le client).

Ce bien est donné en location (leasing) par la société de leasing au preneur de leasing. La société de leasing est juridiquement propriétaire alors que le preneur de leasing est économiquement propriétaire. Il a, en effet, l'usage du matériel.

La durée du contrat de leasing est identique à la durée d'utilisation économique du bien. Au terme du contrat de leasing, le preneur de leasing peut devenir propriétaire du matériel en levant l'option d'achat.



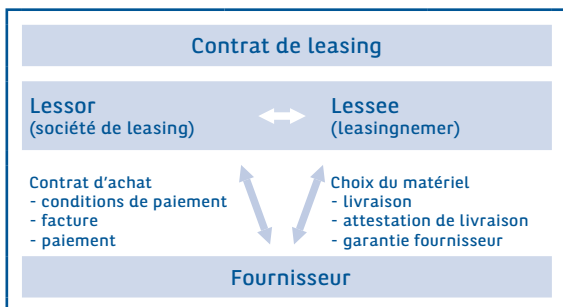
Il a également la possibilité de prolonger le contrat de leasing d'une à deux années.

Le leasing est une forme de crédit et est soumis à l'acceptation de votre demande

Définition du leasing mobilier

En Belgique, le leasing est régi par l'arrêté royal n° 55 du 10 novembre 1967 qui esquisse le cadre juridique autour du leasing mobilier. Les grandes lignes de cet arrêté royal sont les suivantes :

- **le matériel pris en leasing** est destiné à un usage professionnel ;
- **le locataire choisit** le matériel ;
- **la durée du contrat de leasing** correspond à la durée d'utilisation économique présumée ;
- **le programme de fixation du loyer** est établi de telle façon que les montants de la location reconstituent le montant de l'investissement ;
- **le preneur de leasing** peut acquérir le matériel en levant l'option d'achat.



Avantages qualitatifs du leasing

Le leasing étoffe les possibilités de crédit et laisse la voie libre aux sources de financement classiques : les lignes de crédit et les sûretés du preneur de leasing restent disponibles pour d'autres investissements. Le leasing est également la seule forme de financement présentant la possibilité « off balance ».

Plus qu'une décision financière : également un choix pour le traitement comptable

Leasing financier ou location financière ?

ES Finance SA, la société de leasing au sein du groupe BNP Paribas, connue sous la dénomination commerciale BNP Paribas Leasing Solutions, offre deux possibilités : **leasing financier** (on balance) ou **location financière** (off balance).

En cas de leasing financier, l'option d'achat s'élève à moins de 15 % du montant de l'investissement. Vous amortissez le bien d'investissement et vous déduisez les intérêts compris dans les loyers.

En cas de location financière, l'option d'achat s'élève à plus de 15 % du montant de l'investissement. Vous enregistrez les factures de location comme frais généraux dans votre compte de résultats. C'est ce qu'on appelle la formule « off balance ».

Les avantages d'un leasing à prix serré, en plus d'un service optimal

À l'échéance du contrat, vous pouvez toujours devenir propriétaire en levant l'option d'achat. Votre agence se fera un plaisir de vous informer sur le choix le plus avantageux.

Quelle que soit la formule que vous choisissiez, ES Finance SA, la société de leasing au sein du groupe BNP Paribas, connue sous la dénomination commerciale BNP Paribas Leasing Solutions, vous garantit un excellent service et des avantages exceptionnels.

Par clients professionnels, nous entendons les indépendants, titulaires de professions libérales ou en société à des fins professionnelles

Le leasing est possible pour tout matériel (voitures, véhicules utilitaires, chariots élévateurs, matériel industriel, matériel informatique, matériel médical...) utilisé par des clients professionnels.

Vous avez le choix entre différentes durées et options d'achat. La durée du contrat correspond en général à la durée d'utilisation économique du bien. Cela peut varier de 2 à 3 ans pour le matériel IT jusqu'à maximum 5 ans pour les véhicules utilitaires.

Le leasing en pratique : achat du matériel après un leasing.

**Vous sélectionnez le matériel que vous souhaitez
chez le fournisseur de votre choix**

**Vous négociez le prix d'achat avec le vendeur,
comme si vous achetiez ou financiez le matériel
pour votre propre compte.** Dès que vous avez
conclu un accord avec le vendeur, vous prenez
contact avec votre agent Fintro pour obtenir une
offre sur la base de tous les éléments convenus
avec le vendeur. **Après analyse du dossier,** l'offre
sera traduite en un contrat. ES Finance SA confirme
alors la commande avec le fournisseur selon les
accords et les conditions que vous avez conclus
avec lui.

**Si nécessaire, ES Finance SA règle également les
acomptes**

ES Finance SA, la société de leasing au sein du
groupe BNP Paribas, connue sous
la dénomination commerciale BNP Paribas Leasing
Solutions, finance la totalité du prix d'achat de
l'investissement (TVA comprise). Elle paie
la facture de votre investissement et reste
juridiquement propriétaire jusqu'à la fin de la
période de leasing convenue.

Pendant le contrat de leasing

Le contrat de leasing démarre dès la réception du matériel. Vous commencez alors à payer des loyers.

Le montant du leasing est calculé en fonction :

- **du montant net** de l'investissement ;
- **de la durée** de la période de leasing ;
- **de l'option d'achat.**

À la fin du contrat de leasing

Au terme du contrat de leasing, vous pouvez choisir entre plusieurs options :

- **vous levez l'option d'achat** et devenez propriétaire du matériel. Vous pouvez éventuellement céder votre option d'achat à une tierce personne ;
- **vous poursuivez tout simplement le leasing** de votre matériel ;
- **vous restituez le matériel** à ES Finance SA, la société de leasing au sein du groupe BNP Paribas.

Questions les plus fréquentes

Question/réponse sur le leasing

Du matériel de seconde main peut-il faire l'objet d'un leasing ?

Oui, à différentes conditions (en limitant la durée, entre autres). Contactez votre agence à ce sujet.

Quelle assurance est conclue ?

ES Finance SA, la société de leasing au sein du groupe BNP Paribas, connue sous la dénomination commerciale BNP Paribas Leasing Solutions, demande au preneur de leasing de contracter une assurance omnium.

Qu'est-ce qu'une opération « sale & lease back » ?

Il s'agit d'une technique permettant à un entrepreneur de vendre (sale) un bien d'investissement qu'il possède à la société de leasing et de le reprendre en leasing (lease back). Pour cette technique, un certain nombre de formalités administratives doivent être suivies à la lettre.

Un apport propre est-il possible ?

Un leasing est un financement à 100 %. Toutefois, un apport propre est possible par le biais d'un premier loyer plus élevé (max. 33 % de l'investissement).

Le leasing est un financement à 100 %



BNP Paribas Leasing Solutions

ES Finance SA, un partenaire fiable

En tant que filiale à 100 % du groupe BNP Paribas, ES Finance SA (aussi connue sous la dénomination commerciale BNP Paribas Leasing Solutions) se spécialise dans le leasing de biens d'investissement à des fins professionnelles tels que les voitures, les véhicules utilitaires, les ordinateurs, les machines de production, le matériel médical et les bâtiments.

ES Finance SA offre une gamme étendue de produits de leasing sur mesure, aussi bien aux bailleurs qu'aux locataires, aux vendeurs qu'aux clients.

La gamme va du leasing de biens immobiliers et mobiliers jusqu'au vendor leasing

ES Finance SA propose des solutions de financement sur mesure pour les petites, moyennes et grandes entreprises jusqu'aux corporates ayant une activité sur le marché local.

ES Finance SA est active sur le marché belge pour les clients de BNP Paribas Fortis via les agences. BNP Paribas Leasing Solutions propose des formules de leasing en Belgique, via des marchands et des fournisseurs de biens d'investissement.

Avec 40 ans d'expérience ES Finance SA dispose d'une grande expertise professionnelle

Un conseil ?
Une information ?
Une opération ?

Prenez rendez-vous, votre agent Fintro est à votre disposition.

Surfez sur www.fintro.be

Votre agent Fintro



| www.fintro.be |

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702). Les agents Fintro sont inscrits comme courtiers en assurances auprès de la FSMA. E.R. Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. • PFF0126 • 031560385830